

# CERTIFICAT

N° RNQ3952

Nous certifions par la présente que la société :

## CERCLE D'ACTION POUR LE DEPISTAGE DES TROUBLES VISUELS

**149 RUE DE SEVRES HOPITAL NECKER SERVICE  
D'OPHTALMOLOGIE DU PR BREMOND-GIGNAC - 75015 Paris**

Numéro d'enregistrement de la déclaration d'activité : **11940688494**

Numéro SIREN : **328711494**

est conforme aux exigences :

- de la Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,
- du Décret numéro 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle,
- du Décret numéro 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au Référentiel National sur la Qualité des actions concourant au développement des compétences,
- de l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au Référentiel national mentionné à l'article D.6316-1-1 du Code du Travail,
- de l'arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation
- du Guide de lecture du Référentiel National Qualité, à la version en vigueur,
- et du Programme de Certification relatif au Référentiel National Qualité interne à AB Certification 240 DS 02, à la version en vigueur.

Pour les activités :

### L.6313-1 -1° : Actions de formation

Ce certificat demeurera en vigueur jusqu'à sa fin de validité à moins d'avis contraire, à condition que la mise en place et la conformité aux exigences du référentiel de certification de service soient jugées satisfaisantes lors des audits de surveillance et que les conditions du contrat de AB Certification soient observées.

Fait à PARIS le **09 décembre 2024**  
Initialement émis le **31 décembre 2021**

Date de fin de validité **30 décembre 2027**



Le Représentant d'AB Certification  
Georges ABI RACHED

Le Représentant de l'Entreprise

**Qualiopi**  
processus certifié 

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**